



VILLE
DE
MARVEJOLS
(LOZÈRE)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/03/2009

ORDRE DU JOUR

Informations :

- Actions du Conseil Général en faveur des TIC : Présentation
- Ligne SNCF BEZIERS NEUSSARGUES : communication
- Subventions à la Commune : attribution
- Plan Lozère 2007-2013 : Guide des aides du Conseil Général en faveur du commerce, de l'artisanat, et des entreprises.
- Orientations budgétaires 2009 : présentation et débat

Délibérations :

Séance du 6 février 2009 : approbation du compte rendu

URBANISME

- 21) Opération « Cœur de Ville » : approbation des cahiers des charges
- 22) Aides aux façades : attribution de subventions par la Commune
- 23) Aides aux façades : abrogation de l'opération

VIE ECONOMIQUE

- 24) Bourse à la création et à la reprise d'entreprise : règles applicables à compter du 1/04/2009

ADMINISTRATION GENERALE

- 25) Mise à 2X2 voies de la RN 88 : Motion
- 26) CLSPD - Sécurité routière : demande de financement

TRAVAUX

- 27) Mur de protection au Pont de Peyre : avenants
- 28) Avenue Pierre Sémard : Travaux et financement
- 29) Lutte contre les inondations sur le Coulagnet : maîtrise d'ouvrage communale

CULTURE

- 30) Règlement intérieur de la bibliothèque : approbation

RESSOURCES HUMAINES

- 31 et 32) IHTS : Attributions
- 33) Poste d'agent du patrimoine principal de 2nde classe à temps non complet : transformation

TOURISME

- 34) Station Verte : résiliation de l'adhésion

FINANCES

- 35) Gardiennage de l'église : indemnités
- 36 et 37) Opération « Cœur de Ville » : demande de financement
- 38) Prestation pour compte de tiers : mise en recouvrement
- 39) Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale : demande de subventions
- 40) Budgets communal et annexes : écritures de régularisation
- 41) Réhabilitation de la Piscine Municipale : demande de financement

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/03/2009

ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille neuf, le vendredi treize mars à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du six mars et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (22) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Jean-François DELOUSTAL - Christine de CHAMBRUN - Magalie VIDAL - Jean-Pierre JACQUES - Jacqueline ORLOWSKI - Adjoint - Henri DAUDÉ - Samira MESKINI - Jean-Paul GIRAL - Jeannine MAMET - Conseillers Municipaux Délégués - Dominique AKA - Béatrice MEISSONNIER - Sophie FOISY - Alain NURIT - Henri PODEVIGNE - Elisabeth ACHET - Elisabeth MATHIEU - Jean-Paul CHEDANNE - Bernard DURAND - Jacques TEISSIER.

Excusés ayant donné pouvoir (7) : Daniel BASTIDE (pouvoir à Henri PODEVIGNE) - Véronique JOUVE (pouvoir à Huguette NURIT) - Laurent MALLET (pouvoir à Jacqueline ORLOWSKI) - Maria CHASTANG (pouvoir à Jean ROUJON) - Yves KOSCIELNIAK (pouvoir à Elisabeth MATHIEU) - Pierre BRUEL (pouvoir à Jean-Paul CHEDANNE) - Marie-Christine NESPOULOUS (pouvoir à Bernard DURAND).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

En préambule, Monsieur le Maire demande si chaque Conseiller Municipal a bien reçu la convocation de la séance et la note de synthèse. En effet, il apparaît que le nouveau fonctionnement de la Poste prévoit que l'affranchissement du courrier à tarif minimum entraîne un départ du courrier à MONTPELLIER où il est trié et retourné à MARVEJOLS, ce qui induit une distribution à J+4 ou 5. Pour le courrier à tarif normal, il est trié à MARVEJOLS et distribué à J+1 ou 2. Donc il faut être vigilant dans les délais de distribution de courriers.

Monsieur le Maire félicite Monsieur Bernard DURAND, Conseiller Municipal, pour la naissance de sa petite fille.

Actions du Conseil Général en faveur des TIC

(voir document joint)

Monsieur le Maire commente le document. Il précise qu'il y a des points équipés sur MARVEJOLS mais que certaines zones sur la commune sont insuffisamment couvertes. Il faut tenir compte également de main mise de certains opérateurs. Il indique qu'au nom du principe de précaution, compte tenu du risque potentiel sanitaire lié aux ondes et de l'absence de législation, il a pris un arrêté municipal interdisant l'implantation d'une station (relais antenne) à moins de 200 mètres à vol d'oiseau des habitations.

Monsieur DURAND demande où en est la mise en service du 3G.

Monsieur le Maire répond que la station est en cours d'installation.

Ligne SNCF BEZIERS NEUSSARGUES : Communication.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, en date du 9 février 2009. Il indique que le service ministériel fait suite à notre requête pour que soit examinée la modernisation de cette ligne de transport ferroviaire.

Subventions à la Commune

Monsieur le Maire donne lecture des subventions attribuées à la commune de MARVEJOLS :

ETAT : Sécurisation du Coulagnet contre les inondations : 30.000 €

CONSEIL REGIONAL : Restauration des peintures murales de l'Hôtel ROUVIERE : 3.000 €

Plan LOZERE 2007 -2013

Monsieur le Maire donne lecture du guide des aides du Conseil Général en faveur du Commerce, de l'Artisanat et des entreprises et commente les nouvelles dispositions mises en place. (voir pièces annexes).

Il rappelle qu'une réunion publique a eu lieu à la salle polyvalente le 18 février 2009, exposant l'opération Cœur de Ville. A cette occasion les aides du Conseil Général ont été présentées et commentées. Il constate qu'il n'y avait pas d'aide du Conseil Régional et désormais grâce au contrat Département- Région, des aides sont formalisées. L'objectif est d'accompagner les projets. Les chambres consulaires vont se charger de faire connaître ces mesures aux commerçants et artisans et la commune s'y emploiera également.

Passeport biométrique : décision municipale

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau dispositif est mis en place par l'Etat pour délivrer les passeports et à terme les cartes d'identité. Ce passeport biométrique impose des mesures de mise aux normes de locaux sécurisés. Mais ce nouveau système s'accompagne de la prise de photographies en mairie des usagers. Il souligne qu'après s'être entretenu avec les photographes locaux, il a décidé que l'option « photographie » en mairie ne serait pas retenue afin de soutenir le commerce local. La commune doit aménager un bureau spécifique et va entraîner un surcroît de travail, la procédure étant plus longue pour l'agent en fonctions et ce, sans compensation financière sur le fonctionnement du service par l'Etat. Les Conseillers Municipaux regrettent unanimement que cette surcharge financière pour la Commune ne soit pas compensée.

Madame ACHET fait remarquer que le passeport passe de 65 euros à 88 euros !

Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

21) Opération « Cœur de Ville » : approbation des cahiers des charges

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 3 août 2007, le Conseil Municipal a confié au cabinet Habitat et Développement Lozère (HDL), un diagnostic concernant les habitations et le commerce en centre-ville.

Ce diagnostic fait apparaître une grande richesse patrimoniale et un nombre de commerces encore important en activité dans ce centre-ville. Il indique enfin que certains commerces vacants du fait de leur exigüité pourraient revivre en regroupant plusieurs surfaces commerciales ou être transformés en habitation, en direction en particulier des personnes à mobilité réduite.

Suite à ce constat, des propositions concernant la rénovation et la redynamisation du cœur de ville de Marvejols, et en particulier des rues Chanelles et de la République, ont été définies.

Après s'être concerté avec les chambres consulaires, le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine, le Conseil Général, le Conseil Régional et les Services de l'Etat et de façon à présenter ces différentes actions et à recueillir les avis des Marvejolaises et des Marvejolais, une réunion publique d'information a eu lieu le mercredi 18 février 2009.

Il s'agit de :

1- l'attribution d'aides municipales pour l'habitat et le Commerce dans les rues Chanelles et de la République, et places Chanelles et du Soubeyran.

2- la rénovation de l'espace urbain.

A la suite de cette concertation, 2 cahiers des charges, annexés à la présente délibération, ont été élaborés :

➤ Cahier des charges 1 : Aides à la valorisation, à la création et à la reprise d'activités situées places Chanelles et du Soubeyran et rues de la République et Chanelles.

➤ Cahier des charges 2 : Aides aux façades, couvertures et toitures en cœur de ville.

Ces cahiers des charges prendront effet au 1^{er} avril 2009.

Monsieur le Maire remercie Messieurs CAUSSE, DELOUSTAL, JACQUES du travail effectué dans la constitution et le suivi de ce dossier essentiel pour la revitalisation du centre ville. Une première présentation au public a eu lieu le 18 février 2009 à la salle polyvalente et d'autres réunions auront lieu au fur et à mesure des réalisations. Il signale qu'il y a eu une parfaite concertation entre la commune, les chambres consulaires, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, le Conseil Général. Les suggestions des propriétaires privés, des commerçants et des observateurs ont été intégrées.

Il précise que la mairie de MENDE a souhaité savoir comment la commune avait fait pour que cette opération prenne corps. C'est bien volontiers que nous avons donné des renseignements et pu échanger nos savoirs.

Ce programme concerne les propriétaires privés, les commerçants et la commune en accompagnement. Nous souhaitons tous dynamiser le centre ville et l'accueil de population permettra la pérennité et l'arrivée des commerces.

Monsieur TEISSIER demande pourquoi les rues de la Laine et Théodore JEAN ne sont pas incluses dans l'opération.

Monsieur DELOUSTAL indique qu'il s'agit de la première année et que c'est une phase expérimentale.

Monsieur le Maire précise que si on étend à tout le cœur de ville, on va se disperser. Le cabinet HDL (Habitat et Développement LOZERE) a fixé les rues Chanelles et de la République comme priorité pour motiver les propriétaires.

Monsieur CAUSSE souligne que si des cas ponctuels se présentent, ils seront examinés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les cahiers des charges et leurs applications à compter du 1^{er} avril 2009,
- **Autorise et mandate** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote 24 pour – 5 abstentions

22) Aide aux façades : attribution de subventions par la Commune

N	PROPRIETAIRE	Adresse des travaux	Montant subvention	Montant des travaux subventionnables T.T.C.	Montant total des travaux T.T.C.
1	GOUNY Jean-Claude	6 rue Tourette	1 944 €	4 859,33 €	16 280,81 €
2	SCI SAURET	3 chemin de Sénouard	1 030 €	2 574,41 €	3 620,01 €
3	PELAPRAT Pascal	51 chemin de Sénouard	1 174 €	2 935,01 €	3 620,01 €
4	SNC PALADINES	15 bd Aurelles de Paladines	2 134 €	20 236,80 €	20 236,80 €
5	TARDIEU-SOULIER Anne-Marie	11 rue du Théron	528 €	1 318,78 €	1 426,36 €
		TOTAL	6 810 €	31 924,33 €	44 581,49 €

Monsieur CHEDANNE demande le plafond d'attribution des aides aux façades.

Monsieur JACQUES répond que l'aide est de 40% du montant des travaux plafonné à 2134 €.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'aide aux façades pour 5 dossiers pour un montant de 6 810 €.

Vote pour à l'unanimité

23) Aides aux façades : abrogation de l'opération

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 1986, la Commune de MARVEJOLS a mis en place un système d'aide financière permettant le subventionnement des réfections de façades sur MARVEJOLS.

Aujourd'hui, ce système va être poursuivi, mais intégré dans le cahier des charges relatif à l'habitat de l'opération « cœur de ville ».

Ces nouvelles dispositions ont été présentées en réunion publique de la Commission Investissements et Infrastructures, le 18 février 2009 et n'ont pas fait l'objet d'observations.

Les critères proposés sont les suivants :

Application géographique : Zone UA du PLU

Ancienneté des bâtisses : 60 ans

Travaux financés :

Crépi (sur une tranche de 15 ans)

Taux de subvention : 35 %

Plafond : 3500 €

Toiture (sur une tranche de 15 ans)
Taux de subvention : 35 %
Plafond : 3500 €

Portes anciennes ou travaux annexes (sur une tranche de 20 ans)
Taux de subvention : 10 %
Plafond : 800 €

Enveloppe annuelle : 50 000 €

Il convient donc d'abroger le règlement de l'opération « aide aux façades » à compter du 1er avril 2009 qui va être substitué par le règlement de l'opération « Cœur de ville » applicable au 1er avril 2009.

Toutefois, il convient de noter que certains dossiers de demande d'aide aux façades ont déjà été reçus en Mairie et sont dans l'attente de paiement de la subvention communale ou de la réalisation des travaux.

Monsieur CHEDANNE indique que 38.000 € ont été attribués en 2008 ; le budget prévisionnel prévoit 50.000 € ; c'est insuffisant.

Monsieur JACQUES souligne que l'opération est expérimentale et que si les besoins apparaissent, on pourra proposer une augmentation des crédits.

Monsieur CHEDANNE signale que cette opération est ambitieuse et il l'approuve mais il y a un manque d'ambition financière.

Monsieur GIRAL fait remarquer que 64.000 € ont été attribués en 2008 et il précise qu'en face des subventions, il y a l'impôt.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est toujours possible de faire plus ; ce qui compte c'est la volonté d'aboutir, l'argent n'est pas le seul argument. Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi d'autres programmes à réaliser.

Monsieur DURAND souligne qu'il y a d'autres ressources financières que l'impôt.

Monsieur GIRAL lui répond négativement ; l'impôt est la ressource correspondante.

Monsieur DURAND précise qu'effectivement c'est une tranche expérimentale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **N'accepte plus**, à compter du 13 mars 2009, des dossiers « aide aux façades » sur la base de l'ancien système,
- **verse** les subventions pour les dossiers dont les travaux ont déjà été réalisés,
- **met** en attente les dossiers dont les travaux n'ont pas été réalisés jusqu'au 31 décembre 2009 ; au-delà si la facture n'a pas été transmise en Mairie, le dossier sera clos et la subvention sur la base de l'ancien système ne sera pas versée.

Vote 24 pour – 5 abstentions

24) Bourse à la création et à la reprise d'entreprise : règles applicables à compter du 1/04/2009

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2005, la Commune de MARVEJOLS a mis en place un système de bourse pour la création ou la reprise d'entreprise. Aujourd'hui, ce système va être modifié.

Un règlement est intégré dans le cahier des charges relatif à l'aide économique dans l'opération « Cœur de Ville ». Un deuxième règlement concernera la création ou la reprise dans les autres quartiers de la Commune hors rue de la République et rue Chanelles.

Les nouvelles dispositions concernant le centre-ville ont été présentées en réunion publique le 18 février 2009.

Toutefois il faut noter que des dossiers de demande reçus en Mairie sont en attente d'une décision de la commission compétente.

Ces dossiers seront étudiés très prochainement sous réserve qu'ils soient complets ce jour soit le 13 mars 2009 selon les modalités de l'ancien règlement.

Madame ACHET se demande s'il est réaliste de demander à des commerçants de s'engager sur 5 ans de pérennité de leur entreprise.

Monsieur CAUSSE indique que cette durée est fixée pour éviter les « chasseurs de prime », mais rien n'est cloisonné et on peut examiner de réduire cette durée à 3 ans.

Monsieur DURAND souligne que l'intérêt est de subventionner des entreprises qui vont se pérenniser, sinon il n'y a aucun intérêt dans ce processus. Il rappelle que pour les franchisés, le délai d'engagement est de cinq ans.

Monsieur CAUSSE ajoute que le règlement peut toujours être modifié.

Monsieur le Maire précise que la commission pourra revoir la durée.

Monsieur CHEDANNE indique qu'en 2007, 42.000 € ont été attribués.

Monsieur DELOUSTAL signale que le système va être plus restrictif.

Monsieur CHEDANNE précise qu'il aurait fallu mettre en place des moyens plus importants

Monsieur le Maire souligne que Monsieur CHEDANNE a dû omettre quelques éléments imputables sans doute à son absence à la commission. En effet, il n'y a pas que des financements communaux mais des aides qui se cumulent avec celles des autres organismes et collectivités.

Monsieur CAUSSE indique qu'il y a une enveloppe de 50.000 € prévue pour l'année.

Monsieur TEISSIER demande confirmation que les services ne sont pas concernés.

Monsieur CAUSSE le confirme sauf pour les rues Chanelles et de la République.

Monsieur DELOUSTAL ajoute qu'il n'y a pas de restriction dans cet axe central.

Monsieur CAUSSE précise que la commission statuera.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** les nouvelles dispositions à compter du 1/04/2009 selon les règlements joints.
- **Autorise et mandate** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote 24 pour – 5 abstentions

25) Mise à 2X2 voies de la RN 88 : Motion

Monsieur le Maire indique que le Conseil Général a délibéré le 17 novembre 2008 et le Conseil Municipal de MENDE, le 18 décembre 2008, en faveur de l'inscription de la RN 88 en axe prioritaire par l'Etat. Considérant :

- l'importance fondamentale et majeure de la RN88 en terme d'aménagement du territoire, de désenclavement et de développement économique tout au long de son axe de Lyon à Toulouse et dans sa traversée de la LOZERE sur 85 kilomètres, reliant ainsi l'est du département à l'A75 ;

- l'importance de la sécurité liée aux traversées de MENDE et LANGOGNE en LOZERE ;

- que la RN 88 est une grande liaison d'aménagement du territoire ;

- qu'elle a été confirmée et réaffirmée comme un axe structurant interrégional (Rhône Alpes, Auvergne, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées) lors des différents CIADT.

- qu'elle propose une véritable alternative à la Vallée du Rhône, encore plus depuis l'ouverture du viaduc de MILLAU et des aménagements en cours en LOZERE (Viaducs de Romardiès et Rieucros)

- qu'elle permettrait donc un désengorgement sensible des flux importants de circulation qui transitent aujourd'hui entre l'Europe du nord et du sud dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

- Que le syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe TOULOUSE- LYON qui regroupe les régions Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon, Auvergne, Rhône Alpes ; les départements de Haute Garonne, du Tarn, de l'Aveyron, de la Lozère, de la Haute Loire, de la Loire et du Rhône, ainsi que les communes, communautés de communes et d'agglomération qui jalonnent la RN 88

- prenant en compte les aspects patrimoniaux, naturels et paysagers de l'axe, a signé le 21 mars 2007 avec les Ministres de l'écologie et du développement durable, Nelly OLLIN, et des transports et de l'équipement, du tourisme et de la mer, Dominique PERBEN la charte pour le développement durable des territoires concernés par l'aménagement de la RN 88.

Monsieur CHEDANNE signale qu'il n'est pas d'accord sur le texte puisque le viaduc de Rieucros ne fait pas partie de la RN 88. Il est contre cette autoroute à poids lourds qui va amener les camions de TOULOUSE. Il fait référence à la position du syndicat mixte par rapport au Grenelle de l'environnement.

Monsieur DELOUSTAL précise que c'est le seul axe de développement durable avec notamment le 1% lié à l'environnement.

Monsieur CHEDANNE se déclare favorable à l'aménagement de la RN 88 actuelle sur site et opposé à l'autoroute. Il est pour le contournement de LANGOGNE et MENDE. Il souligne que l'A 75 a contribué à la fermeture des services publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Demande** à l'Etat : l'inscription au plan de relance gouvernemental de l'achèvement, dans sa partie Lozérienne, de la mise à 2X2 voies de la RN 88 pour un montant estimé à un milliard d'euros.

- **Rappelle** qu'aucun grand chantier LGV, autoroutier ou routier n'a été retenu en Languedoc Roussillon, que l'opportunité de ce plan de relance de 26 milliards d'euros est à saisir pour le porter à 27 milliards d'euros en incluant l'aménagement complet de la RN 88 en Lozère.

- **Demande** à tous les Elus du Département de se mobiliser : Parlementaires, Conseillers Généraux, Régionaux, Maires et Conseillers Municipaux pour écrire au Président de la République afin d'obtenir cette mise à 2X2 voies.

Vote 24 pour – 5 abstentions

26) CLSPD - Sécurité routière : demande de financement

Déclinaison au plan local du PDASR 2009, conformément au document général d'orientation 2008-2012 relatif à la sécurité routière.

Comme chaque année, la commune de MARVEJOLS s'est portée volontaire pour un projet visant à favoriser et à promouvoir la sécurité routière :

A) Participation à la 10ème journée de la courtoisie au volant, qui aura lieu le 26 mars 2009 afin de faire prendre conscience aux automobilistes qu'une conduite apaisée et responsable est un gage de sécurité pour eux-mêmes et les autres usagers de la route. Coût estimatif : 508 €. Une subvention aussi large que possible est sollicitée auprès des services de l'Etat.

B) Sensibiliser les plus jeunes à la sécurité routière. Un spectacle interactif intitulé « sur la route avec Annabelle la coccinelle » sera, dans un cadre ludique et pédagogique, produit à l'intention des enfants de 4 à 9 ans. Ce spectacle a pour objectif : 1) d'apprendre aux enfants à traverser la route 2) d'avoir un bon comportement près de la chaussée 3) d'apprendre la signalisation et la priorité à droite. Coût estimatif : 1110 €. Une subvention aussi large que possible est sollicitée auprès des services de l'Etat.

Monsieur CHEDANNE s'interroge sur la présence de la sécurité routière dans un programme du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Monsieur JACQUES précise que la sécurité en général fait partie du programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le projet visant à favoriser et à promouvoir la sécurité routière
- **Autorise et mandate** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment solliciter auprès des services de l'Etat, les subventions les plus larges possibles

Vote pour à l'unanimité

27) Mur de protection au Pont de Peyre : avenants

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 25 avril 2008 a approuvé la désignation du bureau d'études BET.EX.C pour les études et la réalisation des travaux de protection contre les inondations par la création d'un mur en aval du Pont de Peyre. Les honoraires du cabinet d'études pour cette mission ont été retenus pour un montant de 13.365 € HT.

Il apparaît que des missions complémentaires demandées par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt au titre des études hydrauliques en amont et en aval du site (étude sur un linéaire de 600 mètres) et la revalorisation du montant des travaux, justifient un avenant au marché initial.

Montant total des honoraires HT/ phase APS : 13.365.00 €

Avenant n°1/ augmentation masse des travaux/APD : 2.236.85 €

Avenant n°1/ Mission complémentaire/ Etude hydraulique : 5.475.00 €

Libellés	Total honoraires	Répartition entre cotraitants			
		Cabinet COUET / Géomètre	BET EX C Bureau d'études	BET EX C Bureau d'études	CEREG Ingénierie BET Hydraulique
Etudes préliminaires	1 285,00 €	750,00 €		535,00 €	
Mission de maîtrise d'œuvre	10.816,85 €		5 579,33 €	5 237,52€	
Missions complémentaires	3 500,00 €	2 800,00 €			
études de débit hydraulique, levé topo,...	5 475,00 €	1 200,00 €	380,00 €		3 895,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** ces avenants.
- **Autorise** Monsieur le Maire pour les signer.
- **Sollicite** les subventions pour l'ensemble de l'opération auprès des financeurs potentiels (Etat et notamment dans le cadre du plan BARNIER, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau)
- **Autorise et mandate** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

28) Avenue Pierre Sépard : Travaux et financement

Monsieur le Maire indique que l'avenue Pierre Sépard est une voie départementale : RD 1. Compte tenu de l'état de cette voie et de la desserte de nombreuses habitations et entreprises, la commune sollicite du Département sa réfection en ce qui concerne la bande de roulement. Dans le même temps, la commune souhaite réaliser les travaux de mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, voire des réseaux secs. Le montant estimatif des travaux s'élève à 877 457,58 € HT.

Madame ACHET demande les raisons du changement entre voie départementale et communale.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une voie urbaine interne, il s'agit donc d'une logique communale. Les travaux de réhabilitation sont pris en charge par le Conseil Général et la voie pour sa partie entre le carrefour de la rue Pierre SEMARD avec l'avenue de BRAZZA et la gare est intégrée dans le domaine public communal.

Monsieur CHEDANNE demande pourquoi cette voie n'est pas incluse dans la communauté de communes.

Monsieur le Maire souligne que Monsieur CHEDANNE faisant partie de la communauté de communes, doit savoir que cette voie n'est pas répertoriée comme voie d'intérêt communautaire.

Afin d'engager la procédure administrative de ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **sollicite** la participation financière du Département à la réalisation des chaussées
- **sollicite** la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Président du Conseil Général concernant cette opération et notamment autorisant la commune à intervenir sur le domaine public départemental et permettant aux travaux correspondants d'être éligibles au FCTVA.
- **Autorise** le Maire à transmettre l'avant-projet au Département ainsi que le dossier de consultations d'entreprises
- **Autorise** le Maire à signer avec le Département la convention financière.
- **S'engage** à l'issue des travaux à classer cette voie départementale dans la voirie communale.

Vote pour à l'unanimité

29) Lutte contre les inondations sur le Coulagnet : maîtrise d'ouvrage communale

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait approuvé le programme de lutte contre les inondations sur le Coulagnet dans ses séances des 29/07/2007 et 3/08/2007.

La Commune de MARVEJOLS a transféré ses compétences en matière d'aménagement de berges au SIVU Lot Colagne, cependant, à titre exceptionnel et compte tenu de l'urgence à réaliser ce programme pour la sécurité publique sachant que la Commune a déjà réalisé des travaux d'urgence dans ce secteur pour la protection des biens et des personnes.

Il est décidé que la Commune de Marvejols assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération et sollicite les financements. Il est précisé en accord avec le SIVU Lot Colagne que la Commune de Marvejols n'assurera cette compétence que pour cette opération ponctuelle. Elle reste pour tous autres programmes d'aménagement de berges, adhérente au SIVU Lot Colagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** la Commune de Marvejols à assurer la maîtrise d'ouvrage pour ce dossier,
- **Décide** de passer une convention avec la Commune de Montrodât concernée par ces travaux,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la DDE.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre,
- **Autorise** Monsieur le Maire à associer étroitement la DDE et la DDAF à ce dossier,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour établir le dossier de loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général de travaux, l'enquête parcellaire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les crédits nécessaires auprès des financeurs potentiels,
- **Autorise** Monsieur le Maire à examiner et proposer la répartition des charges entre la Commune de Marvejols et de Montrodât ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à proposer les travaux pouvant être réalisés hors DIG et après validation de lancer les consultations nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

30) Règlement intérieur de la bibliothèque : approbation

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur de la bibliothèque qui fait état des conditions de prêt des ouvrages et fixe les modalités de fonctionnement de la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le règlement intérieur de la bibliothèque qui fait état des conditions de prêt des ouvrages et fixe les modalités de fonctionnement de la structure. (Règlement ci-joint)

Vote pour à l'unanimité

31 et 32) IHTS : Attributions

1) Monsieur le Maire indique que pour tenir compte de la technicité des tâches et des responsabilités attachées aux fonctions amenant l'agent de façon régulière à accomplir des travaux supplémentaires hors horaire normal où à assurer des tâches polyvalentes en complément de son travail habituel et en application du décret n° 2002-60 du 14/01/2002, il est proposé d'attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à :

- Madame Anne Marie MALAFOSSE : 15 heures par mois avec effet du 1er avril 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Attribue** à Madame Anne Marie MALAFOSSE 15 heures par mois d'IHTS avec effet du 1^{er} avril 2009.

Vote pour à l'unanimité

2) Monsieur le Maire indique que pour tenir compte de la technicité des tâches et des responsabilités attachées aux fonctions amenant l'agent de façon régulière à accomplir des travaux supplémentaires hors horaire normal où à assurer des tâches polyvalentes en complément de son travail habituel et en application du décret n° 2002-60 du 14/01/2002, il est proposé d'attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à :

- Madame Nathalie RENIER : 25 heures par mois avec effet au 13 mars 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Attribue** à Madame Nathalie RENIER 25 heures par mois d'IHTS avec effet au 13 mars 2009.

Vote 28 pour – 1 contre

33) Poste d'agent du patrimoine principal de 2nde classe à temps non complet : transformation

Monsieur le Maire indique que Madame Agnès AVIGNON exerce ses fonctions de responsable de la bibliothèque municipale au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2nde classe, sur un poste à temps non complet, à 80%.

Il s'avère que la charge de travail, les animations, les réunions justifient la création d'un poste à temps complet.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour approuver la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2nde classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2nde classe à temps complet à compter du 1er avril 2009.

Vote pour à l'unanimité

34) Station Verte : résiliation de l'adhésion

Considérant que l'impact et les retombées de l'adhésion à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances ne sont pas sensibles ni prouvés pour la Commune de MARVEJOLS le conseil Municipal est appelé à se prononcer pour la résiliation de l'adhésion à Station Verte.

Madame ACHET demande quel était l'intérêt de cette station verte ?

Madame VIDAL lui répond qu'il n'y avait pas de retombée touristique et d'intérêt à cette adhésion, par contre le coût annuel était de 1.600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la résiliation de l'adhésion à Station Verte

Vote pour à l'unanimité

35) Gardiennage de l'église : indemnités

En application de la circulaire préfectorale du 27 janvier 2009, consécutive à la loi de finances 2009, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour appliquer la revalorisation de 0,79 % de l'indemnité de gardiennage de l'église qui la porte à 468,15 € pour l'année 2009.

Vote pour à l'unanimité

36 et 37) Opération « Cœur de Ville » : demande de financement

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 3 août 2007 a confié à HDL, bureau d'études spécialisé, une mission pour dresser un état des lieux de la rue de la République et de la rue Chanelles (entre les deux portes du Soubeyran et Chanelles), des immeubles rénovés et non rénovés, de proposer des projets soit pour conserver la commercialité en aidant sur la recomposition des façades en concertation avec l'A.B.F., soit pour ceux qui ne voudraient pas conserver leur commercialité, de les orienter vers de l'habitat et d'immeubles rénovés et louables. Il peut s'agir également de logements à caractère social pour les personnes à mobilité réduite (personnes âgées et handicapés).

Afin d'aménager le centre ancien, les services de la Commune ont réalisé un estimatif pour un montant de 605 332,49 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** des subventions auprès des financeurs potentiels et notamment du Conseil Régional Languedoc Roussillon, du Conseil Général de la Lozère et du Ministère de la Culture.

- **Autorise** et mandate Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

38) Prestation pour compte de tiers : mise en recouvrement

Le Conseil Municipal approuve le recouvrement de prestations communales auprès de tiers ; en l'occurrence il s'agit de :

- L'abattage d'un arbre pour M. Simon CONORT pour un montant de 125,50 € TTC

Vote pour à l'unanimité

39) Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale : demande de subventions

La Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale est opérationnelle depuis 2007 ; elle peut bénéficier de financements au titre de la Dotation de Développement Rural pour assurer le fonctionnement à hauteur de 40 % et à l'Association de la Maison de l'Emploi à hauteur de 20 %.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'Etat et de l'Association de la Maison de l'Emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de solliciter les subventions à hauteur de 40 % au titre de la DDR et 20 % au titre de l'Association de la Maison de l'Emploi.
- **Autorise et mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette opération.

Vote pour à l'unanimité

40) Budgets communal et annexes : écritures de régularisation

Compte tenu de la modification de la législation concernant les intérêts courants non échus, il convient d'apporter les corrections des reports de résultats.

Correction des reprises des résultats de la section d'investissement au 1/01/2008 :

1 - Commune de Marvejols

- déficit d'exécution de la section d'investissement de 2007 : 1 608 994,33 €
- correction déficit d'exécution de la section d'investissement 2007 : abattoir : 39 789,47 €
- correction / ICNE 2007 abattoir : 4 070,22 €
- solde d'exécution de la section d'investissement au 1/01/2008 : - 1 644 713,58 €

2- Budget annexe : AEP

- déficit d'exécution de la section d'investissement 2007 : 64 179,17 €
- correction / ICNE 2007 : 5 174,24 €
- solde d'exécution de la section d'investissement au 1/01/2008 : - 69 353,41 €

3 - Budget annexe : assainissement

- excédent d'exécution de la section d'investissement de 2007 : 108 749,08 €
- correction / ICNE 2007 : 10 821,23 €
- solde d'exécution de la section d'investissement au 1/01/2008 : + 97 927,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'approuver ces corrections.

Vote pour à l'unanimité

41) Réhabilitation de la Piscine Municipale : demande de financement

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 29 juin 2005 a approuvé le projet de réhabilitation de la piscine municipale de plein air existante de MARVEJOLS. Le montant estimatif prévisionnel de ces travaux est de 969 049,72 € HT.

Monsieur le Maire signale qu'une piscine couverte a un coût de fonctionnement exorbitant et de ce fait, la commune de MARVEJOLS préfère s'orienter vers un établissement découvert. La population peut bénéficier des infrastructures de SAINT CHELY D'APCHER et MENDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de solliciter auprès du Centre National pour le Développement du Sport une subvention la plus large possible.
- **Autorise et mandate** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

Questions de l'opposition

Monsieur le Maire donne lecture des questions de l'opposition ; il rappelle que les questions à caractère privé sont exclues.

Courriel de Madame Marie Christine NESPOULOUS en date du lundi 9 mars à 16h12

Trois questions, pour mieux préparer notre participation aux réunions du Conseil Municipal.

- 1) Si les questions arrivent par mails le lundi précédant le jour de la réunion du Conseil, est-ce suffisant par rapport aux délais légaux ? Peut-on être assuré d'avoir les réponses le vendredi suivant, sinon, au plus tard au cours du Conseil Municipal suivant ?

Le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 28 mars 2008, modifié le 30 mai 2008 par l'Assemblée, prévoit dans son article 12:

Les Conseillers Municipaux peuvent, après examen des délibérations portées à l'ordre du jour, exposer à chaque séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune (article L 2121.19 du Code Général des Collectivités Territoriales). Celles-ci devront faire l'objet d'une transmission écrite au Maire, 3 jours francs avant la date du Conseil Municipal sous peine de ne pouvoir être évoquées lors de la séance.

En conséquence, un courriel arrivé le lundi précédent le Conseil Municipal les questions sont donc recevables. En ce qui concerne les réponses apportées, depuis l'élection municipale, les questions posées ont toujours fait l'objet d'une réponse à la réunion suivante du Conseil Municipal sauf quand une question relève d'une technicité qui justifie des recherches. Dans ce cas, les réponses seront apportées à la séance suivante du Conseil Municipal.

- 2) Envisagez-vous de redonner un rythme régulier aux réunions du Conseil Municipal ?

L'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « Les Conseils Municipaux se réunissent au moins une fois par trimestre ».

Il est à noter que depuis le renouvellement du Conseil Municipal en mars 2008 et jusqu'à la fin mars 2009, il y aura eu 12 réunions de Conseil Municipal, ce qui correspond à une réunion par mois en moyenne. Il s'agit donc d'un rythme régulier et bien au-delà des obligations réglementaires. Sur la fréquence des réunions les derniers vendredis de chaque mois, ce planning est tenu dans la mesure du possible sauf quand il s'agit de la période de fin d'année ou lorsqu'il n'y a pas de questions suffisamment urgentes ou importantes pour réunir le Conseil Municipal.

- 3) Pour une meilleure compréhension des sujets abordés, serait-il possible que les sigles soient écrits en toutes lettres au moins une fois au cours de leur utilisation dans les documents fournis à l'ensemble des conseillers municipaux ?

Cette remarque est judicieuse dans la mesure où des sigles sont apparus sans explication et il en sera tenu compte.

Merci de nous permettre d'être encore plus impliqués dans la vie de MARVEJOLS.

La majorité met tout en œuvre pour fournir tous renseignements utiles aux Elus qui le demandent.

II) Courriel de Monsieur Jean Paul CHEDANNE en date du lundi 9 mars à 23h40

Suite à votre convocation au Conseil Municipal du vendredi 13 mars 2009 à 18 heures, nous souhaiterions poser les questions diverses suivantes :

- 1) Concernant la maison des arts vivants et l'étude de Nicolas BLANC sur le diagnostic culturel : cette étude est-elle terminée et si oui, pourrions nous avoir une copie de ce travail ?

Nicolas BLANC est dans la phase terminale de son étude, qui n'est pas encore terminée. Dès qu'elle sera finie, je lui demanderai de venir la présenter en séance du Conseil Municipal.

2) Notre représentante n'ayant pas été invitée à la dernière réunion de la commission consultative du Tourisme, nous souhaiterions avoir communication du compte-rendu de cette réunion et communication du rapport d'activité de la Maison du Tourisme pour chacun des conseillers municipaux de notre liste.

3) Les convocations en date du 24 octobre 2008 ont été adressées à chaque conseiller municipal pour la réunion du comité consultatif du tourisme qui a eu lieu le 26 novembre en mairie de Marvejols. Madame MATHIEU a donc été convoquée à ce comité. Un dossier comportant le compte rendu et la communication du rapport d'activité de la maison du tourisme a été constitué et sera remis en séance à la représentante de cette commission.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Comme chaque année et conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), nous devons débattre au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales qui serviront de cadre à l'élaboration du budget primitif 2009.

Pour cela, il nous faut nous appuyer sur les résultats budgétaires de l'année écoulée et sur les directives de la loi de Finances tout en tenant compte des engagements déjà pris et dont l'exécution se poursuit quotidiennement.

Comme vous le savez, le seul budget principal ne reflète pas l'action globale de la commune. Il nous faut également tenir compte des investissements et des prestations souvent obligatoires et comptabilisés dans les budgets annexes qui ont eux aussi l'obligation d'être équilibrés soit par une subvention issue du budget principal, soit par les redevances des usagers.

Ainsi, gérer la commune de Marvejols, implique de gérer l'ensemble des budgets suivants :

- **Budget principal**
- **Fourniture d'eau potable**
- **Assainissement**
- **CCAS (et résidence J-Baptiste Ray)**
- **Maison du Tourisme**
- **Pompes Funèbres**
- **Lotissements**
- *A noter qu'à partir de 2007 le budget annexe de l'abattoir est transféré sur la Communauté de Communes.*

Les budgets des collectivités locales sont régis par 5 grands principes :

- Annualité du budget
- Equilibre du budget (Dépenses = Recettes) et par section (Investissement-fonctionnement)
- Impossibilité d'engager une dépense sans inscription budgétaire
- Le Maire ordonne la dépense, mais c'est le Agent comptable du Trésor Public qui assure le paiement (et l'encaissement des recettes)
- Une obligation de gestion : L'amortissement de la dette doit être couvert par le résultat de la section de fonctionnement et les recettes non affectés de la section d'investissement.

Ainsi, en matière de finances publiques, nous ne disposons réellement que de 3 variables d'ajustement budgétaires dont les effets peuvent se neutraliser à court et moyen terme et par conséquent bloquer rapidement toute marge de manœuvre :

- Le niveau des dépenses courantes (frais généraux, personnel et entretien)
- La pression fiscale (taux des taxes d'habitation, foncières et professionnelle)
- Le volume des emprunts pour financer les investissements

Bien évidemment chacun de ces choix a des répercussions positives ou négatives sur les deux autres. Dans ce contexte très encadré et contraint, dégager des moyens budgétaires indispensables pour faire face à la pérennisation des emplois, à l'entretien du patrimoine, à l'accueil de nouveaux habitants et à nos obligations sociales, dépend directement et étroitement de notre développement économique et donc de notre niveau d'investissement.

C'est notre priorité budgétaire, malgré les contraintes économiques externes.

Après une année transitoire liée aux élections et à l'installation d'une nouvelle équipe municipale, le budget 2009 va donc être principalement consacré à la poursuite des projets déjà engagés dans le cadre de la stratégie volontariste au niveau des investissements générateurs d'emplois et donc de richesses que nous menons depuis plusieurs années, en mettant l'accent sur le cadre de vie et en participant activement aux projets de développement économique portés par la Communauté de Communes.

Dans une conjoncture économique très difficile, le budget 2009 tiendra compte de toutes nos dépenses obligatoires notamment en fonctionnement et sera complété, au fur et à mesure de la quantification et de la planification des nouveaux projets par des décisions budgétaires modificatives équilibrées par des recettes propres.

Bien sûr, ces prévisions tiendront compte à la fois de nos contraintes quotidiennes de service public et des estimations sincères de nos capacités fiscales et de recettes attendues.

Tels seront les objectifs de ce nouveau budget : Poursuite de la réalisation des projets structurants que nous nous étions engagés à mettre en œuvre pour redynamiser et moderniser Marvejols et actions de proximité destinées à améliorer notre cadre de vie et l'équipement de nos quartiers et de notre cœur de ville.

Après la transition des élections de 2008, 2009 verra en priorité s'achever ou se poursuivre :

- ❑ Le plan de prévention de lutte contre les inondations (pont de Peyre)
- ❑ L'aménagement des ateliers municipaux
- ❑ La réfection des voiries et des murs
- ❑ Les travaux de restauration de l'Eglise
- ❑ L'aire d'accueil pour les campings cars
- ❑ Le programme de rénovation urbaine (Cœur de ville)
- ❑ Le programme de maîtrise foncière

Sans oublier notre action en faveur de l'installation des jeunes ménages ou des personnes à mobilité réduites (réserves foncières, lotissements communaux, aides à la rénovation du centre ville) ainsi que tous les « petits » projets qui relèvent plus souvent de l'entretien courant et régulier de notre patrimoine qui embellissent nos quartiers et bien sûr, toutes les opérations d'animation culturelles, sportives, touristiques et festives, auxquels participe activement le personnel communal, et qui font de Marvejols, une ville attractive pour ses habitants et les touristes, avec comme préoccupation majeure de répondre aux attentes quotidiennes des Marvejolaises et des Marvejolais.

Nous avons voulu et nous réaffirmons que l'ensemble du bassin de vie de Marvejols et non pas seulement la commune dont la superficie est une des plus petite du Département, soit un axe majeur du développement économique de la Lozère grâce à une situation géographique privilégiée, un dynamisme social envié, une qualité de vie et de services (médicaux, commerciaux, artisanaux) sans cesse renouvelée et une vocation d'accueil d'entreprises réaffirmée que nous devons soutenir sans faille en étroite collaboration avec les communes voisines, la Communauté de Communes et le Conseil Général.

A ce titre, la Communauté de Communes du Gévaudan qui a la compétence développement économique et perçoit à ce titre l'intégralité de la taxe professionnelle, assure désormais pleinement son rôle de fédérateur et de structure de portage des équipements structurants de notre bassin de vie.

Enfin, réaffirmer comme prioritaire l'investissement ne suffit pas si l'on n'est pas soutenu et aidé. En effet, très peu de projets ne pourraient être mené à terme sans l'intervention de l'Etat, de la Région et du Conseil Général, indispensable pour compenser les faiblesses structurelles de notre département (altitude, isolement, faible densité,...)

Comme nous vous l'avions déjà exposé, la Région a réorienté sa capacité d'intervention et ses aides en priorité vers des équipements structurants (lycées, transports, ports et aéroports,...) et en soutien du développement local via des contrats pluriannuels départementaux. Ce changement de stratégie a généré une baisse globale des aides directes aux projets des petites communes, dont Marvejols, en tant que bourg-centre et à l'enjeu électoral limité pour le Président du Conseil Régional fait, malheureusement et dramatiquement les frais.

En effet, pourtant 2^{ème} pole économique de la Lozère, Marvejols a reçu 0 subvention d'investissement de la Région en 2009 sur un montant global de 1,2 M€. De la même manière, le Conseil Général classe désormais au même titre que Mende, Marvejols comme commune urbaine et lui attribue à ce titre une enveloppe annuelle forfaitaire. (208.000 en 2008).

Sur un plan budgétaire, ce nouveau mode d'intervention a des changements notables par rapport aux budgets précédents et qui faussent les comparaisons :

- ❑ Baisse du niveau des subventions depuis 4 ans et donc recours à l'emprunt plus important.
- ❑ Allongement du délai d'instruction des projets qui ne peuvent désormais débiter sans un plan de financement bouclé.(impact de 18 mois sur la sortie des projets)
- ❑ Nécessité de dégager toujours plus d'autofinancement pour poursuivre le programme d'investissement ou à défaut, le baisser.

A - L'analyse rétrospective

Pour se prononcer sur ces orientations budgétaires 2009, il faut rappeler les résultats budgétaires de l'exercice passé et les engagements antérieurs que nous avons votés et qui sont toujours en phase de réalisation et dont les paiements n'interviendront qu'en 2009.

Evolution des dépenses et recettes des exercices antérieurs :

Synthétisés par grandes masses dans le tableau ci-après, les résultats budgétaires des sept exercices précédents sont les suivants :

Exercice	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes de fonct°	5,3 M€	5,5 M€	6,8 M€	5,5 M€	5,4 M€	5,3 M€	5,8 M€
Dépenses de fonct°	4,9 M€	4,9 M€	6,3 M€	4,8 M€	4,8 M€	4,8 M€	5,6 M€
Excédent de fonct°	0,4 M€	0,6 M€	0,5 M€	0,7 M€	0,6 M€	0,5 M€	0,2 M€
Dépenses d'invest.	4,9 M€	3,9 M€	4,4 M€	5,6 M€	4,7 M€	6,9 M€	5,5 M€
Recettes d'invest.	4,8 M€	3,9 M€	4,7 M€	5,2 M€	4,0 M€	5,3 M€	5,9 M€
Déficit d'invest.	- 0,1 M€	+0,1 M€	+0,3 M€	- 0,4 M€	-0,7 M€	- 1,6 M€	0,4 M€
Résultat de clôture	+ 0,3 M€	+ 0,7 M€	+0,8 M€	+0,3 M€	-0,1 M€	-1,1 M€	+ 0,6 M€

Dans la continuité de nos précédents budgets, nous nous sommes attachés en 2008 à respecter l'objectif d'excédent de fonctionnement qui est un élément fondamental dans le financement de nos investissements.

Nous clôturons l'année 2008 avec un excédent budgétaire de 659 K€ après constatation de toutes les recettes attendues (subventions et emprunts).

Pour faire face à nos dépenses obligatoires et à la baisse des dotations d'Etat que nous détaillerons ci-après, nous devons collectivement faire de l'optimisation de cet autofinancement notre principal objectif budgétaire pour les prochaines années avec :

- Une maîtrise encore plus rigoureuse des dépenses courantes,
- L'optimisation des recettes d'exploitation (ateliers relais, locations,...)

Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2009, la dette de la commune auprès des établissements bancaires s'établit à 14.524.814 € contre 12.346.756 € l'année précédente. Soit : 2.493 € / habitat.

L'amortissement annuel de cette dette est prévu pour 920.000 € (922.841 € en 2008).

Pour obtenir une vision globale de nos engagements, il faut ajouter la dette ayant financé les investissements des budgets annexes :

- Eau potable : 728.080 € contre 801 695 € en 2008
- Assainissement : 1.392.982 € contre 1.429.885 € en 2008

Pour financer ses investissements 2008, la commune a négocié plusieurs emprunts :

870.900 € auprès du Crédit Agricole (globalisé)
230.000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour les travaux Lupus
300.000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le pôle restauration
1.700.000 € auprès de Dexia-Crédit Local de France (globalisé)

Malgré la crise financière qui perturbe très fortement les financements publics, nous avons renouvelé nos lignes de crédits (découverts qui nous permettent de gérer la trésorerie au quotidien) pour sécuriser 2009. Elles sont intégralement soldées au 31 décembre 2008.

Depuis plusieurs années, nous avons privilégié le recours à l'emprunt pendant la phase de taux d'intérêt historiquement bas afin d'optimiser le coût de la dette. Toutefois, la crise financière apparue en 2008 et qui se prolonge sur 2009 bouleverse fortement le fonctionnement du financement des investissements publics (crise de liquidité, nationalisation de Dexia, forte volatilité des index monétaires et des taux,...)

Cette situation va inéluctablement renchérir le coût des nouveaux emprunts. Il sera donc nécessaire de freiner le recours à l'endettement pour éviter une détérioration de notre capacité d'autofinancement.

La fiscalité directe locale

Principale ressource de la commune, « les impôts locaux » qui représentent plus de 50 % des recettes annuelles, sont constitués de :

- La taxe d'habitation,
- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- La taxe professionnelle (perçue directement par la CC)

Ces taxes sont déterminées par application d'un taux (dont la fixation est de la compétence exclusive de la commune) à une base notifiée par les services fiscaux selon les déclarations de chaque ménage et entreprise.

Depuis plusieurs années, nous enregistrons une croissance annuelle significative des bases fiscales. Pour 2009, une bonne nouvelle ; le produit fiscal attendu des 3 taxes est en forte progression par rapport à celui de 2008 : + 7,5 %, intégrant il est vrai, l'augmentation des taux de 3,5 %. Néanmoins, ce produit est en nette progression de 2,96 % par rapport au montant des contributions réellement perçues sur 2008 (1.884.316 €).

De son côté, la communauté de communes enregistre une progression du produit de la taxe professionnelle de 5 %, très nettement supérieure à l'inflation.

Indépendamment de l'évolution du comportement des consommateurs vis à vis de l'acte d'achat et plus particulièrement vis à vis du commerce de détail et des « petits commerces », la progression des bases fiscales est le seul indicateur fiable et indiscutable de la création de richesse sur Marvejols, tant en terme d'habitat, que de constructions nouvelles ou d'investissement des entreprises.

Depuis janvier 2008 avec l'adoption du régime fiscal de Taxe Professionnelle Unique (TPU) par la Communauté de Communes, la taxe professionnelle n'est plus directement perçue

par la Commune mais par la Communauté qui, en contrepartie, prend en charge des compétences que nous assumions jusqu'alors (crèche, voirie et surtout développement économique) et nous reversera une compensation équivalente.

Cette décision a pour principal avantage d'harmoniser le taux de taxe professionnelle sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et de lui donner les moyens pour réaliser la compétence développement économique (zones d'activités, actions auprès des PME,...). A ce titre, la compensation reversée à la Commune par la Communauté s'élève à 732.858 €

Toutes ces évolutions sont reprises dans le tableau suivant :

Taxes	Bases définitives 2007	Bases définitives 2008	Bases estimées 2009	Produit fiscal attendu 2008	Produit fiscal attendu 2009	% évol.
T.H.	6.120.514	6.256.181	6.464.000	615.653	657.389	+ 6,78 %
F.B.	4.879 397	5.097.238	5.252.000	1.167.192	1.261.005	+ 8,04 %
F.N.B	13 149	11.111	10.800	21.655	21.613	-0,19 %
Produit Fiscal				1.804.500	1.940.007	+ 7,51 %
Allocations compensées				129.478	120.621	-6,84 %
Total Fiscalité Directe				1.933.978	2.060.628	+ 6,55 %

Au niveau des taux votés par la commune :

Taux (%)	1994	1995 à 2001	2002	2003	2004	2008	France 2008
T.H.	9,16	9,43	10,00	10,18	9,83	10,17	14,578
F.B.	21,58	22,23	23,56	23,98	23,20	24,01	18,74
F.N.B	180,79	186,17	197,34	200,89	193,35	200,12	44,81
T.P	11,09	11,42	12,11	12,43	11,95	12,81	15,58

La commune de Marvejols, avec une pression fiscale nettement inférieure à la pression fiscale exercée en moyenne sur les communes de même strate, dispose d'une réelle marge de manœuvre que nous n'utiliserons que pour faire face à l'augmentation de nos charges obligatoires et au maintien de notre capacité d'autofinancement.

A titre d'exemple et de comparaison avec les villes proches de taille comparable :

Taux(%)	Mende	Saint Chély	Saint Flour
T.H.	12,49	10,61	18,85
F.B.	28,67	23,91	35,35
F.N.B	198,8	151,49	117,77
T.P	14,8	14,66	---

Avec des évolutions supérieures à l'inflation, cet accroissement de la richesse fiscale traduit le dynamisme de nos entreprises et la qualité de vie qu'offre Marvejols pour les ménages, dont les demandes de foncier pour l'activité professionnelle et l'habitat vont croissantes.

Bien que la création de richesses et d'emplois relève de la seule entreprise, nous trouvons là un motif de satisfaction et de justesse de notre stratégie qu'illustre parfaitement la nécessité d'agrandir notre zone d'activités désormais saturée.

Toutefois, nous sommes pleinement conscients que cette croissance – essentiellement portée sur la périphérie du territoire communal – ne doit pas générer un trop fort déséquilibre au détriment du centre historique dont les coûts de rénovation et de modernisation pénalisent le développement.

Dans nos prévisions 2009, nous orienterons nos capacités d'investissement pour compenser ce déséquilibre afin d'offrir une meilleure attractivité et mettre à disposition des capacités de logements pour les ménages.

Indépendamment de toute polémique, gardons en mémoire que Marvejols, sur un plan économique, revient de loin ; et qu'au plan géographique, l'étroitesse du périmètre communal n'offre que peu de possibilité d'extension foncière en matière d'urbanisation. Ce qui nous pénalise directement en terme d'évolution démographique au profit des communes périphériques ; justifiant d'autant la montée en puissance de la communauté de commune.

Quelques chiffres qui doivent nous rendre encore plus vigilants et réalistes :

Notre potentiel fiscal (bases x taux nationaux) par habitant n'était que de 473 € en 2007 pour 555 € à Mende, 569 € à Saint Flour, 607 € à Saint Chély d'Apcher et 711 € pour la strate nationale des communes de 5 à 10.000 habitants.

Et surtout, car elle permet de minorer la pression sur la fiscalité sur les ménages et mesure le poids économique des entreprises, la taxe professionnelle n'est que de 96 € par habitant à Marvejols pour 264 € à Saint Chély (550.000 € contre 1.361.000 €) et 270 € pour la strate des communes de 5 à 10.000 habitants.

De la même façon, quand nous touchons 1.011.046 € de dotation de l'Etat (DGF) pour 5825 habitants en 2009 (173 €), Saint Chély perçoit 1.289.715 € pour 5379 habitants (240 €), Mende : 2.979.774 € pour 13617 habitants (218 €) et Saint Flour : 1.838.667 € pour 7925 habitants (232 €).

Les autres taxes

La commune perçoit essentiellement quatre autres taxes. Nous prévoyons pour 2009 :

- La taxe sur l'électricité prélevée par EDF : 110.000 € (109.616 € en 2008).
- La taxe sur les ventes d'immeubles : 75.000 € (80.434 € en 2008).
- Les droits de stationnement : 19.000 € (18.275 € en 2007)
- Les droits de place : 19.000 € (19.160 € en 2008).

Les dotations de l'Etat

Le taux d'évolution des concours de l'Etat est limité en 2009 à 2 % pour une inflation estimée à 1,5 %. Cela signifie que les dotations vont stagner en 2009 voir baisser pour celles qui intègrent le critère population suite aux recensements intermédiaires.

Ainsi, après la fiscalité directe, la deuxième ressource du budget est procurée par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat. Elle baisse de 4,17 % pour s'établir à 1.011.045 € contre 1.055.101 €.

A cette dotation de base, devrait s'ajouter une dotation de solidarité rurale de 280.000 € contre 284.010 € en 2008 destinée à compenser les charges de centralité des bourgs-centres.

La troisième principale dotation est le Fonds National de péréquation de la TP (152.0406 € en 2008), il ne devrait pas connaître d'évolution importante. Prévision 2009 : 153.000 €.

En moyenne, retenir que les dotations versées par l'Etat représentent près du tiers des recettes de fonctionnement. (fiscalité directe 50 %).

Les autres dotations versées par l'Etat concernent l'investissement à travers la DGE (Dotation Générale d'équipement) dont l'attribution dépend désormais du caractère éligible des investissements à cette dotation et le fonds de compensation de la TVA que nous prévoyons pour 2009 à **300.000 €** contre 288.717 € en 2008 directement calculé par rapport aux investissements réalisés lors de l'année n-2.

Les autres recettes :

Issues directement des interventions de la commune et de la mise à disposition de son patrimoine, il est attendu pour 2009 une recette au titre des loyers de : **580.000 €** contre 544.238 € en 2008 pour la location des immeubles communaux et des ateliers-relais. Cette forte augmentation s'explique par la location du pôle restauration et de l'atelier relais Lupus.

Les principaux postes de dépenses

Comme précédemment, il nous faut poursuivre la maîtrise des dépenses courantes afin de pouvoir faire face à nos projets d'investissement sans recourir de façon trop importante à l'emprunt et/ou à la fiscalité.

Compte tenu des mouvements de personnels et des départs à la retraite prévus mais également avec une rationalisation des saisonniers, il nous faut impérativement contenir la masse salariale dans une limite de 2 %. Elle peut donc être estimée à 2.075.000 € contre 2.035.228 € en 2008.

Le contingent 2009 à verser au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est fixé à 33,23 € par habitant. Il représente : 181.203 € contre 189.237 € (-4,2 €)

Contrepartie des investissements réalisés, les intérêts des emprunts et lignes de trésorerie (678.502 € en 2008) sont estimés à 670.000 €.

Dans un contexte de crise économique, la stagnation des dotations et la forte augmentation des dépenses obligatoires nous conduisent à réduire le volume des subventions – hors social – de manière à retrouver le niveau de 2006. Soit une baisse moyenne de 10 %.

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux postes de dépenses courantes obligatoires et les prévisions pour 2009 :

Dépenses (en €)	2005	2006	2007	2008	2009
Personnel	1.624.473	1.720.000	1.847.800	2.035.228	2.075.000
Contingent SDIS	178.620	183.621	184.428	189.237	181.203
Frais financiers	397.660	400.000	442.178	678.502	670.000
Subventions (*)	655.488	565.000	606.896	630.026	565.000

(*) votées en 2008 comme suit : CCAS 55.000 €, Caisse des Ecoles : 58.600 €, Maison du Tourisme : 46.000 €, Mission Locale 7.600 €, associations : 313.046 €, écoles sous contrat : 134.280 €, Ecole de musique 15.500 €.

Comme vous pouvez le constater nous ne disposons quasiment aucune marge de manœuvre sur ces 4 postes obligatoires qui représentent près de 3,5 M€ et plus des 2/3

de notre budget auxquels nous pourrions aussi rajouter, car quasiment incompressibles, les assurances, l'éclairage public, les frais généraux d'entretien, les carburants et combustibles,....Soit près de 90 % du budget de fonctionnement.

Au-delà de tout clivage, vous comprendrez l'importance de la maîtrise de ces charges qui n'ont comme seule source de financement la fiscalité versée par les contribuables et les entreprises.

Dans ce contexte, compte tenu de l'augmentation de nos dépenses obligatoires compensée par la baisse des subventions et la croissance des revenus locatifs, il nous faut envisager d'adapter en 2008 les taux de fiscalité pour compenser la perte de DGF qui s'élève à 50 K€ de manière à conserver un niveau d'autofinancement équivalent aux années précédentes afin de maintenir notre investissement et agir ainsi directement sur l'emploi local.

L'autofinancement des investissements

Plus que tout autre indicateur, le niveau de l'autofinancement que dégage une commune démontre la qualité de sa situation financière.

L'autofinancement brut se définissant comme la différence entre les charges et les produits d'exploitation augmentée des dotations aux amortissements.

Pour Marvejols, l'évolution constatée est la suivante :

- 2002 : 926.939 € dont 520.961 € d'amortissement
- 2003 : 1.205.493 € dont 612.425 € d'amortissement
- 2004 : 1.017.678 € dont 542.150 € d'amortissement
- 2005 : 1.085.835 € dont 491.332 € d'amortissement
- 2006 : 906.002 € dont 491.947 € d'amortissement
- 2007 : 988.156 € dont 489.425 € d'amortissement
- 2008 : 718.070 € dont 449.752 € d'amortissement pour un objectif de 900.000 € (cf. DOB 2008)

Malgré la hausse des charges de fonctionnement en 2008 (imputable pour l'essentiel au coût des fournitures, de l'énergie et des frais financiers), nous devons impérativement retrouver un autofinancement égal au remboursement de notre dette. C'est cet effort que nous constatons depuis plusieurs années qui nous a permis de tenir nos engagements en matière d'investissements.

Nous poursuivrons donc en 2009 avec une prévision de **900.000 €** dont 450.000 € d'amortissement, notre objectif d'autofinancement afin d'assurer le financement de nos engagements antérieurs.

Avec un plan de financement globalement équilibré par tiers : Un tiers pour l'autofinancement, un tiers de subventions (900.000 €) et un montant d'emprunt maximum de 900.000 € pour ne pas accroître notre endettement, le volume d'opérations d'investissement pour 2009 s'établit donc à 2.700.000 €, équivalent aux 2.665 K€ de travaux réalisés en 2008.

Telle sera notre stratégie pour 2009 : Condition indispensable pour soutenir l'activité et les emplois.

B - L'analyse prospective

La loi de finances pour 2009 n'apporte pas d'innovation majeure en matière de finances locales. On peut résumer la situation à une stagnation des dotations. En effet, la revalorisation de la DGF s'effectue dans une enveloppe globale de 2 % mais intégrant le FCTVA, ainsi qu'une revalorisation des valeurs locatives sur les propriétés foncières bâties et non bâties respectivement de + 2,5 % et + 1,5 %, pour une inflation estimée pour 2009 à 1,5 %.

Nous devons donc tenir compte essentiellement de paramètres externes pour fixer nos orientations budgétaires : coûts des fournitures et matières, devis des travaux, inflation désormais en baisse, % de subventions sur les investissements, taux d'intérêts et engagements restant à réaliser.

Les programmes en cours de réalisation de l'exercice précédent

L'ensemble des éléments évoqués précédemment permet de définir les grandes lignes de notre futur budget primitif. Toutefois, avant d'inclure les nouveaux projets d'investissement pour 2009, il convient de rappeler que nous devons, au préalable, assumer plusieurs programmes majeurs en cours d'exécution pour un montant budgétaire global de : **671.190 €**, restant à financer par **319.340 €** de subventions.

Le détail des principaux projets toujours en cours de réalisation est le suivant :

Opérations votées et budgétisées en 2008 en cours de réalisation	Dépenses restant pour 2009 en €	Subventions attendues en 2009s
• Travaux Eglise paroissiale toiture tr. 7C	32 260	32.396
• Gros travaux / bâtiments communaux	16.000	0
• Ecole Coustarade - travaux	30.000	41.402
• Matériel informatique et mobilier adm.	2.000	
• Divers matériels –Services techniques	1.000	
• Inondations décembre 2003	0	10.576
• Plan de prévention des inondations	195.000	
• Aménagement nouveau cimetière	82.300	20.000
• Pôle restauration	1.020	2.000
• Maison médicale des spécialistes	2.000	87.460
• Aménagement de villages/quartiers 2006	0	4.260
• Rénovation piscine - Etudes	13.400	
• Piste d'éducation routière	6.500	26.514
• Aire camping cars	50.000	25.083
• Unité technique communale	34.1500	58.000
• Voirie 2007	80.000	
• Travaux / atelier relais Taurus	30.360	11.649
• Rénovation urbaine (Cœur de ville)	27.000	
• Travaux aménagement village 2008	20.000	
• Signalétique – sécurité (miroirs,...)	10.000	
• Murs	12.000	
• Diagnostic – orientation culture	3.000	
• Projet zones à urbaniser	9.200	
• Voirie 2008	14.000	
Total restes à réaliser 2008	671.190 €	319.340 €

Compte tenu de l'ensemble de ces opérations déjà engagées et de l'incontournable phase de quantification et planification des nouveaux projets, 2009 sera principalement consacrée à l'achèvement et la poursuite opérationnelle de ces programmes, traduction concrète de notre stratégie d'investissement indispensable à l'embellissement de notre ville et à son développement économique.

---oOo---

Monsieur le Maire expose que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un document qui fait état de la situation communale mais aussi et surtout des conséquences de l'environnement économique.

Il souligne également que le Conseil Régional attribue 2 millions d'euros de subventions à MENDE depuis quatre ans alors que MARVEJOLS ne bénéficie pas de cette « manne ». Il faut dépasser le cadre strictement politique. On se doit d'œuvrer tous pour le développement de la région et il ne faut pas désertifier un secteur au profit d'un autre. Il ne faut pas oublier que les contribuables marvejolais participent au financement de la région.

Monsieur DELOUSTAL précise qu'avant 2004, MARVEJOLS bénéficiait sur ses projets de 500.000 euros de fonds régionaux, en moyenne par an. Il faut savoir que 500.000 € représentent 25 points de fiscalité.

Monsieur le Maire ajoute que les intempéries subies par la Commune sont des impondérables qui ont coûté 100.000 euros et que des demandes faites auprès de financeurs potentiels au titre de la solidarité se sont avérées, jusqu'à ce jour, sans aucun retour.

Monsieur GIRAL indique qu'un point de fiscalité c'est 20.000 € et qu'il est difficile en ce temps de crise de financer des travaux par emprunt. Il ne faut pas oublier que la Commune a un territoire restreint, peu de routes donc une dotation globale de fonctionnement faible.

Monsieur GIRAL commente le document concernant la situation communale et les orientations budgétaires. (voir document joint)

Monsieur le Maire remercie Monsieur GIRAL de cette présentation et ouvre le débat.

Monsieur DURAND indique qu'il comprend que la comparaison des richesses fiscales puisse être faite entre les communes locales de même strate mais il faut aussi regarder leur endettement.

Monsieur GIRAL souligne qu'il est aisé de faire des budgets annexes suivant les compétences et d'y inclure les emprunts correspondants. Il ne faut pas oublier par exemple que le fonctionnement de la piscine de SAINT CHELY D'APCHER est approvisionné pour les 2/3 par la taxe professionnelle qu'ils perçoivent.

Monsieur DURAND signale que les orientations budgétaires font que nous n'avons plus droit à l'erreur. Lorsqu'on voit l'état de MARVEJOLS et de son tissu économique, nous pouvons nous inquiéter. On annonce un plan de rigueur pour 2009 et 2010. La suppression de la taxe professionnelle en 2010 peut nous inquiéter.

Monsieur GIRAL précise que MARVEJOLS est certainement l'une des communes qui survit le mieux à la crise. L'investissement génère la richesse de demain. L'Etat veut privilégier les communautés de communes au détriment des communes. En prenant garde aux charges de fonctionnement, la Commune pourra investir 2.7 millions d'euros en 2009. Il ne s'agit pas d'un budget de crise en 2009 mais il faut cerner les dépenses de fonctionnement. Si on veut « l'euphorie », le financement ne peut passer que par la fiscalité.

Monsieur le Maire déclare qu'il n'est pas d'accord avec les propos de Monsieur DURAND concernant sa vision économique de la commune : le tissu économique de MARVEJOLS n'est pas mauvais et il faut respecter les chefs d'entreprises locaux.

Il faut considérer l'impact économique du secteur médico social qui, s'il ne génère pas de taxe professionnelle, n'en est pas moins le plus important employeur local.

Monsieur DURAND précise que les investissements et l'endettement de MARVEJOLS ne proviennent pas du secteur médico social

Monsieur GIRAL indique qu'il ne faut pas oublier la maison des spécialistes, l'ETES,....

Monsieur DURAND fait remarquer que certes MARVEJOLS avait pris du retard et l'a bien rattrapé mais maintenant on doit avoir un budget rigoureux et le tissu économique hors médico social n'est pas florissant.

Monsieur le Maire fait état des 12 lots vendus sur la zone d'activités en 28 mois. Par contre si les gens construisent à MONTRODAT, c'est qu'il n'y a pas d'habitat possible sur MARVEJOLS du fait de la configuration de la commune.

Monsieur DURAND souligne qu'il faut réfléchir à inverser la tendance vu la croissance économique faible.

Madame ACHET indique que la population a baissé et que l'âge moyen est de plus en plus élevé, c'est inquiétant.

Monsieur GIRAL explique qu'un jeune couple ne peut pas investir en centre ville, vu le coût de rénovation. Il ne faut pas oublier que MARVEJOLS est située en fond de vallée. Nous devons raisonner désormais en bassin de vie. MARVEJOLS a un atout historique fort ;

Monsieur DURAND souligne qu'on a peut être commencé un peu tard la réhabilitation du centre ville.

Monsieur CAUSSE rappelle que la Commune est petite en surface mais avec 450 hab/km². On a créé des emplois il y a trente ans ; les personnes se sont installées et ont vieilli ici, donc les jeunes construisent à l'extérieur faute de place suffisante.

Monsieur CAUSSE rappelle que la politique communale a contribué à sauver les emplois de l'hôpital local et de la clinique et a permis l'implantation d'un centre médico chirurgical de qualité, permettant le développement et l'attractivité de ce secteur. Un autre signe positif est la petite enfance qui se développe.

Monsieur le Maire précise également que la Commune est propriétaire de terrains viabilisés près du CMC et que des investisseurs ont été contactés pour faire un lotissement à mixité sociale. Ils y réfléchissent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30